

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 20 juin 2017 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège # 1
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège # 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège # 4
Madame Johanne Caron, conseillère siège # 5
Monsieur Mario Gendron, conseiller siège # 6

Est absente : Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège # 2

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Colette D'Astous est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 136-17

Monsieur le maire Jean-Marc Dumont procède à l'ouverture de la séance à 19 h 40 sur proposition de Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture de l'ordre du jour, adoption
3. Téléphone cellulaire à la ressource touristique
4. Octroi du contrat pour la construction de la nouvelle salle communautaire
5. Autorisation de signature pour l'achat du terrain avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées
6. Mandater la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. pour la préparation du plan de cadastre pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur les lots 5 422 622, 5 422 623 et 5 252 188 situés dans le Rang 6 Ouest, propriété de Denise Guénette et Guillaume D'Astous
7. Location d'une remorque fermée à Les Entreprises A & D Landry inc. pour entreposage du contenu de la salle paroissiale
8. Installation de poteau sur le coin de la rue Lavoie et l'Avenue Principale sur les 2 côtés
9. Prévoir creusage de fossé sur le Rang 7 et 8
10. Demande du Groupe Damabois-Sollicitation d'appui dans l'obtention d'une garantie d'approvisionnement en bois de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent
11. Levée de la réunion

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 137-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

Téléphone cellulaire à la ressource touristique
Résolution 138-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte de prêter un téléphone cellulaire à la ressource touristique pour la durée de son emploi.

Adoptée

Octroi du contrat pour la construction de la nouvelle salle communautaire

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

Autorisation de signature pour l'achat du terrain avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées

Résolution 139-17

Considérant la lettre datée du 26 février 2014 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées acceptant de vendre une partie de terrain de l'école de Saint-Damase à la municipalité en vue de la construction de la nouvelle salle communautaire ;

Considérant que la firme d'arpenteurs-géomètres Bernard & Gaudreault a effectué les opérations cadastrales nécessaires à la création de nouveaux lots en avril dernier.

Considérant que la municipalité a reçu par courriel daté du 23 mai dernier par le Directeur des Services des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire de la Commission scolaire des Monts-et-Marées une confirmation que la vente de la lisière de terrain sera en fonction de l'évaluation foncière uniformisée ;

Considérant que la parcelle de terrain que la municipalité veut acquérir est le lot 6 099 970 pour une superficie totale de 386,9 m² ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité autorise le maire, Monsieur Jean-Marc Dumont, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous à signer pour et nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase tous les documents relatifs à la signature du contrat.

Adoptée

Mandater la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. pour la préparation du plan de cadastre pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur les lots 5 422 622, 5 422 623 et 5 252 188 situés dans le Rang 6 Ouest, propriété de Denise Guénette et Guillaume D'Astous

Résolution 140-17

Attendu que la municipalité a pris entente avec les propriétaires Madame Denise Guénette et Monsieur Guillaume D'Astous pour l'acquisition d'une parcelle de terrain situé sur le Rang 6 Ouest ;

Attendu que la municipalité procédera au remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang Ouest ;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité mandate la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. à procéder au plan de cadastre pour la création de nouveaux lots.

Adoptée

Installation de poteaux sur le coin de la rue Lavoie et l'Avenue Principale sur les 2 côtés

Résolution 141-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité commande 6 balises Cyco-Zone^{MC} et de l'Époxy Bitu-Link^{MC} chez Develotech pour la somme de ± 615 \$ plus les taxes applicables. Cette résolution abroge la résolution 122-17 adoptée à la séance du 5 juin 2017.

Adoptée

Prévoir creusage de fossé dans le Rang 7 et 8

Résolution 142-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité autorise des travaux de creusage dans les Rang 7 et 8 Ouest.

Adoptée

Demande du Groupe Damaboys-Sollicitation d'appui dans l'obtention d'une garantie d'approvisionnement en bois de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent

Résolution 143-17

Attendu que le Groupe Damaboys inc. œuvre dans la fabrication de produits à valeur ajoutée ;

Attendu que cette entreprise possède plusieurs usines au Québec et au Nouveau-Brunswick ;

Attendu que la première usine principale du Groupe Damabois inc. a vu le jour dans la municipalité de Saint-Damase et que nous bénéficions de retombées économiques importantes et que plusieurs personnes de chez nous travaillent à l'usine ;

Attendu que le Groupe Damabois inc. fabrique des composantes de palettes à partir de billes de bois, assemblent ces composantes en fabricant des palettes de manutention sur mesure ainsi que la valorisation de sous-produits dans la fabrication de bûches de bois densifiées ;

Attendu que le chiffre d'affaires depuis l'an 2000 est passé de 0,8 à près de 20 M\$;

Attendu qu'une centaine d'emplois directs a été créée ;

Attendu que le Groupe Damabois inc. a plus d'une douzaine de reprises par le passé, et ce, depuis leur fondation s'est vu refusé l'accès aux bois de la forêt publique.

En conséquence, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase demande au ministre Luc Blanchette d'accéder à la demande du Groupe Damabois inc. pour l'attribution de 5000 m³ du bois de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent, cela représente moins de 5 % du potentiel régional de peupliers. Nous croyons que cette demande est des plus raisonnable et que l'entreprise démontre un bilan positif en matière d'innovation, de retombées économiques et d'emplois.

Levée de la réunion

Résolution 144-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 20 h 10.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire